

FICHE AMENDEMENT

Proposition d'amendement à l'Article : 38

Déposée par Monsieur : Pierre Lequiller, Président de la Délégation pour l'Union européenne de l'Assemblée nationale française.

Qualité : - Membre titulaire

Rédigé ainsi, le 1^{er} alinéa de l'article 38 :

"Le budget de l'Union est, sans préjudice des autres recettes, intégralement financé par des ressources propres. Un impôt communautaire est substitué aux transferts des États membres, sans accroître la charge fiscale pesant sur les citoyens".

Explication éventuelle :

L'objectif visé est la transparence, la simplicité, un meilleur contrôle démocratique des institutions européennes et une plus grande sensibilisation des citoyens aux enjeux de la construction européenne.